

Médiateur | PAR FRANCK NOUCHI

# L'art et la manière de titrer en « une »

Rédiger un bon titre pour la « une » du Monde est un exercice difficile. Le cahier des charges du titre, tel qu'il est résumé dans *Le Livre de style* du Monde de 2004, a de quoi impressionner le néophyte : « Un titre informe en quelques mots sur le contenu et la nature d'un article. Il se concentre sur une seule information. Son rôle peut se comparer à celui d'une vitrine : il s'agit d'attirer l'œil, de retenir l'attention d'entrée de jeu par la qualité et la nouveauté de l'information. On peut énoncer quelques règles simples : Un titre doit aller à l'essentiel sans déformer ; Un titre doit être précis, le plus souvent possible concret ; Un titre doit se caractériser par son dynamisme. Il privilégie les verbes à la voix active ; Un titre ne peut contenir un élément de fait (ou une idée) qui ne figure pas dans l'article. »

Fort de ces directives, j'ai été interpellé par de nombreux lecteurs à la suite d'un titre du Monde (daté 16 janvier) jugé par plusieurs d'entre eux outrancier, voire tendancieux. Renvoyant à une interview que nous avait accordée Pierre-Franck Chevet, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), il était ainsi rédigé, sur quatre colonnes au-dessus de la pliure de la « une » : « Nucléaire : l'ASN juge le projet de Bure dangereux ». A l'intérieur du journal, en page 6, le titre, rédigé par la chefferie du service Planète, était : « Stockage radioactif de Bure : "Une copie à revoir" ». L'expression était une citation extraite de l'entretien que M. Chevet avait accordé à Pierre Le Hir, journaliste au service Planète.

Un courriel de Clément Lemaignan (Voreppe, Isère), ancien directeur de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), résume assez bien l'état d'esprit des lecteurs qui m'ont écrit : « Abonné du Monde depuis des décennies, et par ailleurs ayant travaillé dans le domaine de l'industrie nucléaire et enseigné sur les aspects technologiques de cette industrie, je commence à être franchement exaspéré par le positionnement trop systématiquement antinucléaire du journal. A cet égard, la première page du numéro daté du mardi 16 janvier dépasse ce qui est acceptable. On peut se demander ce que le rédacteur du titre de la première page veut induire dans la tête des lecteurs. Le titre n'a qu'un lointain lien avec ce que l'interview de la page 6 rapporte : Comment dire que l'ASN "juge le projet de Bure dangereux" en première page, "Une copie à revoir" en titre de page, alors que le texte indique que cela ne concerne que les déchets bituminés, et que le dossier soumis est "un très bon dossier" ? Quoi qu'il en soit, il s'agit de commentaires sur "le dossier d'options de sûreté", dossier qui a pour objet de lister les points sur lesquels vont porter les études détaillées, ultérieures, pas d'apporter des réponses à ces points. Il est normal que l'ASN puisse demander d'étudier d'autres aspects complémentaires. »

La date de publication de l'interview de M. Chevet ne devait rien au hasard : le même jour était rendu public l'avis de l'ASN sur le « dossier d'option de sûreté » présenté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets

radioactifs (Andra) au sujet du projet visant à enfouir, dans le sous-sol de Bure, dans la Meuse, 85 000 m<sup>3</sup> de déchets hautement radioactifs et à vie longue.

« Un très bon dossier », jugeait d'emblée M. Chevet, pour qui le stockage géologique profond des déchets les plus radioactifs et à vie longue est la seule option responsable. Il émettait toutefois des réserves sur un sujet jugé « important » : les « déchets bituminés ». Sur ce point, ajoutait-il, l'Andra « doit revoir sa copie. Si ce sujet n'est pas traité de manière satisfaisante, le stockage de ces déchets ne sera pas autorisé par l'ASN ».

## FORMULATION PLUS NUANCÉE

Dès lors, était-il exagéré de titrer que ce projet est « dangereux » ? Sans entrer dans le détail de toutes les données, très techniques, qu'il exposait fort bien dans cet entretien, retenons que le patron de l'ASN insistait, s'agissant des déchets bituminés, sur « le risque d'incendie », « particulièrement problématique en milieu souterrain ». Sur d'autres aspects, comme, par exemple, la tenue de l'installation aux séismes, il estimait que le dossier devait être amélioré.

Luc Bronner, le directeur de la rédaction, ne cherche pas à tergiverser : « Il faut savoir reconnaître ses erreurs lorsqu'on en fait. Ce titre donnait l'impression que l'ensemble du projet de Bure était remis en cause. Ce n'est pas le cas. Il aurait fallu trouver une formulation plus nuancée. » « Ne serait-ce que parce que les autorités concernées ne savent pas forcément

très bien comment s'y prendre, ces questions de stockage des déchets nucléaires et de déconstruction des centrales nucléaires sont fondamentales, explique pour sa part Virginie Malingre, directrice adjointe de la rédaction. Dans la mesure où cette interview, par ailleurs excellente, était exclusive, il était légitime d'y accorder une place importante à la « une ». Quant au titre, relu et approuvé par un membre de la chefferie du service Planète, c'est vrai qu'il globalise la dangerosité du projet de Bure alors que les risques évoqués par le président de l'ASN ne concernent « que » les incendies. »

Pierre Le Hir, à qui l'ASN avait proposé cet entretien exclusif, estime que ce titre « constitue un raccourci qui ne reflète pas la teneur de l'entretien. Il dénature le propos de M. Chevet, en pouvant laisser entendre que celui-ci juge dangereux le principe même de l'enfouissement – alors qu'il défend au contraire cette solution, tout en pointant le danger que présente en l'état actuel certains déchets. » « J'assume évidemment ma part de responsabilité dans cette erreur éditoriale, complètement, pour n'avoir pas eu la présence d'esprit de proposer une alternative – telle que "Les réserves de l'ASN" ou "Le oui mais de l'ASN" –, plus plate mais plus fidèle à la réalité. »

Rien ne vous empêche de vous livrer, pour vous-mêmes, à cet exercice de titrage, chers lecteurs. Je vous rappelle que vous ne disposez que de 50 caractères (espaces compris). Et de deux heures maximum (temps de bouclage de la « une »). A vos claviers ! ■

« UN TITRE INFORME EN QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU ET LA NATURE D'UN ARTICLE. IL SE CONCENTRE SUR UNE SEULE INFORMATION »

# Corse : les chemins du dialogue

## Analyse

PATRICK ROGER  
Service Politique

La Corse connaît une situation politique nouvelle. Et, comme l'a fort justement dit le premier ministre, Edouard Philippe, lors de sa rencontre à Matignon, le 22 janvier, avec le président du conseil exécutif de la collectivité unique de Corse, Gilles Simeoni, et avec le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni : à situation politique nouvelle, réponses politiques nouvelles. Il s'agit maintenant de mettre les actes en conformité avec les mots. Le déplacement en Corse d'Emmanuel Macron, le 6 février, constituera un temps fort, dont il faut souhaiter qu'il puisse faire entrer les relations dans une nouvelle phase.

Situation politique nouvelle, d'abord, parce qu'après des décennies de violence politique, entremêlée de règlements de comptes mafieux et de barbouzeries, les mouvements clandestins ont remis les armes. Une accalmie que certains jugeront précaire. L'économie insulaire est gangrenée par les activités illicites sous l'emprise du crime organisé.

Ensuite, parce que les dernières élections territoriales de décembre 2017 pour la collectivité unique issue de la fusion des deux anciens départements et de l'ex-collectivité territoriale ont accordé une majorité absolue aux nationalistes de Pè a Corsica. Un large succès qui s'inscrit dans le sillage des conquêtes électorales du courant nationaliste à Bastia en 2014 puis aux élections territoriales de 2015 et, enfin, aux élections législatives de juin 2017. Ces derniers scrutins marquent l'effondrement du clanisme traditionnel qui a sédimenté la scène politique insulaire depuis soixante-dix ans au prix d'accordements peu reluisants.

Situation politique nouvelle, enfin, parce que la renonciation à la violence politique et l'accession à la tête de la collectivité unique d'un courant nationaliste qui se dit prêt à engager « un dialogue constructif » avec le pouvoir central doivent ouvrir la porte à des relations basées sur la confiance plutôt que sur la défiance. Les nationalistes corses, qui héritent d'une administration pléthorique dans une collectivité ayant accumulé retards et dysfonctionnements, ont tout à prouver quant à leurs capacités de gestion. Rien ne serait plus contre-productif que de s'enfermer dans une guerre de tranchées en attendant qu'ils échouent. Les Corses ont fait un choix démocratique ; le gouvernement doit montrer qu'il a confiance dans leur choix.

Pour y parvenir, il faudra d'abord adopter une approche purgée des a priori et des clichés, des préjugés et des suspicions dont la vision

collective nationale est encore tellement imprégnée. Il suffit pour cela de lire le déluge de commentaires que déclenche névrotiquement tout article sur la Corse, y compris dans ces colonnes. Au contraire, il faut faire l'effort de penser dans la langue de l'autre, de s'ouvrir à ses racines culturelles et historiques, de cheminer avec lui.

La question constitutionnelle, hautement symbolique, sera l'une des clés de ce dialogue à construire. La reconnaissance de la spécificité de l'île et, par voie de conséquence, l'inscription de la Corse dans la Constitution ne peuvent être balayées d'un simple revers de main. Comme le soulignait le constitutionnaliste Guy Carcassonne dans une étude publiée en 2013 : « Il est indécent, illogique et insultant que la Corse ne soit pas mentionnée dans le texte suprême. »

## RECONNAÎTRE LA DÉCENTRALISATION

Dans la Constitution, la Corse n'existe qu'en tant que « collectivité à statut particulier ». Mais il n'est nulle part précisé quelle est la particularité de son statut. Or, outre l'organisation spécifique du territoire, qui vient de franchir un nouveau pas avec la création de la collectivité unique, et le mode de scrutin propre en vigueur pour l'élection de son assemblée délibérative et de son exécutif, l'objet juridique corse présente de nombreuses singularités, en termes de compétences déléguées, de pouvoirs réglementaires et de dispositions fiscales dérogeatoires.

Cela, à soi seul, va bien au-delà du simple statut particulier. Mais la Constitution de la République française a des pudeurs que la raison ignore. Ainsi la Corse, enserrée à l'article 72 de la Loi fondamentale, exerce des compétences reconnues aux articles 73 et 74 mais qui ne lui sont en principe pas applicables. Cela s'appelle de l'hypocrisie. La République, qui se targue dans l'article 1<sup>er</sup> de sa Constitution d'être « indivisible, laïque, démocratique et sociale », mais aussi « décentralisée » depuis la révision du 28 mars 2003, s'honorerait à reconnaître enfin cet état de fait.

« Les larges dérogations accordées aux territoires ultramarins ne justifient plus que l'on continue de mettre ce territoire métropolitain, pourtant qualifié par le législateur de "spécifique", à l'écart de dérogations analogues », estime la professeure de droit public Wanda Mastor dans un rapport remis le 18 janvier à la collectivité de Corse. A plusieurs reprises, l'exécutif a affirmé vouloir en faire un territoire privilégié d'expérimentation pour le « pacte girardin » voulu par M. Macron. Les sujets de négociation sont complexes et nombreux. Ils supposent, pour établir une relation de confiance réciproque, de sortir de la culture du rapport de force. Car la force de la République, comme le rappelait le candidat Macron en avril 2017 à Furiani, est d'être « indivisible et, en même temps, plurielle ». ■

roger@lemonde.fr

# Le plaidoyer d'un réformiste indigné

## Le livre

S'il n'avait pas été ouvrier sidérurgiste, dès l'âge de 18 ans, en Moselle, Jean-Louis Malys aurait pu être écrivain. Il n'a jamais été étudiant mais il a un vrai talent de plume. A 58 ans, l'ancien secrétaire national de la CFDT, notamment chargé de 2006 à 2016 du lourd dossier des retraites – il est toujours vice-président de l'Arrco (caisse de retraite complémentaire des salariés) –, n'a pas écrit un livre pour raconter sa vie. Il a choisi de parler de l'engagement, à la fois syndical et citoyen.

Il s'agit d'un « cheminement totalement personnel et forcément imparfait, construit à partir d'une réflexion qui tente de distinguer ce qui désespère de ce qui reconforte, ce qui éclaire et décrypte de ce qui obscurcit et caricature. Bref de donner les raisons et l'envie de s'engager ». Profondément réformiste, Malys ne rêve pas d'un monde parfait, qui serait « ennuyeux, sans aspérités, sans risques, ni combats à mener ». Pour celui qui flirta avec le maïosisme dans sa jeunesse, « la perfection a quelque chose de définitif et d'absolu qui ressemble trop aux ordres impeccables des défilés militaires, des processions religieuses et des parades de clones ».

Dans cet ouvrage où il puise ses métaphores dans le sport, le cinéma, la littérature ou le jeu d'échecs, Jean-Louis Malys défend avec passion ses idées. Il n'aime ni les déclinologues, ni les démagogues, ni les populistes, ni les comploteurs. Dans un long chapitre sur la loi travail de 2016, que la CFDT a défendue, il règle ses comptes avec la CGT, qui a fait de ce texte « le totem à abattre à tout prix ».

## ÉVITER « LES RACCOURCIS »

Il voit dans le dialogue social une confrontation de « logiques d'intérêt » qui évite « les raccourcis entre ces "salutaires" de patrons et ces "fainéants" de salariés manipulés par les syndicats ». S'il reconnaît que la mondialisation libérale provoque des « dégâts majeurs », il juge qu'« empêcher cette roue de tourner est aussi dérisoire que de vouloir placer l'étoile polaire au milieu de la Grande Ourse ».

Jean-Louis Malys réfute la lecture du monde par la lutte des classes qui « aboutit à relativiser, nier, marginaliser, toutes les autres contradictions de la société », tout étant « conditionné à la fin du capitalisme ». « Les réformistes, écrit-il, ne sont pas moins indignés que ceux qui se revendiquent de la radicalité. Ils constatent les mêmes dégâts, les mêmes injustices, les mêmes inégalités. Ils pensent simplement que le meilleur moyen de les combattre est de s'en préoccuper sans attendre. »

Pour l'auteur, l'élection d'Emmanuel Macron est « une expérience intéressante mais périlleuse tant les attentes contradictoires (...) peuvent briser son élan ». Pour contrer la désespérance et le Front national, ce réformiste indigné veut croire au « retour de l'espérance, du regard bienveillant sur les autres, de l'avenir qui ne promet pas toujours le pire. Ce retour de l'espérance ne peut pas être la promesse du Grand Soir ». ■

MICHEL NOBLECOURT

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE, HAUTEMENT SYMBOLIQUE, SERA L'UNE DES CLÉS DE CE DIALOGUE À CONSTRUIRE



AGIR POUR UN IDÉAL IMPARFAIT  
Jean-Louis Malys,  
Éditions de l'Aube,  
194 pages, 18,90 €